



IMMIGRATION ET DELINQUANCE EN FRANCE

"...pour un débat dépassionné et constructif".

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant-Colonel Alain PIDOUX

dans le cadre de l'étude dirigée "Démographie et Géopolitique"

Directeur : Monsieur Jean-Claude CHESNAIS
Directeur de recherches à l'institut national d'études démographiques

Avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

- ① Titre : Immigration et délinquance en France
- ② Lieutenant-colonel Alain PIDOUX (Gendarmerie - France)
- ③ Avril 2001
- ④ Collège Interarmées de Défense - Division B - Groupe 2
- ⑤ Thème général : Existe-t-il une délinquance des immigrants ?
- ⑥ Synthèse du document

Le débat sur l'immigration fait l'objet en France d'un véritable interdit, notamment lorsqu'il s'agit d'envisager les liens qui peuvent être établis avec la délinquance.

Cette recherche se propose donc d'apporter l'éclairage le plus fidèle et impartial sur ce sujet sensible qui nécessite d'être abordé avec beaucoup de nuance. L'immigration est un mouvement historique et l'intégration des populations rapportées s'est toujours faite lentement et difficilement. Toutefois, depuis vingt à trente ans, la subtile alchimie qui consistait à faire des Français avec les peuples venus d'horizons les plus variés, a commencé à se détériorer. L'essoufflement des moyens d'intégration (école, syndicats, travail, armée...) a porté au devant de la scène médiatique et politique le malaise des banlieues symbole des difficultés rencontrées. A cet égard, le sentiment d'insécurité se nourrit notamment de la peur de cet immigré dont la conduite reste hors norme. Cependant, l'insécurité ordinaire ne se traduit pas par la commission de faits criminels mais plutôt par la multiplication de petits désordres et leur prolifération qui après avoir découragé les enseignants, les forces de l'ordre, plus généralement les représentants du service public pourrait, à terme, conduire à une société déstructurée.

Au XXI^{ème} siècle, l'immigration va connaître une ampleur accrue et l'enjeu de l'intégration devient prioritaire car les immigrants de notre temps sont les Français de demain.

- ⑦ Mots clés : Immigration, étranger, délinquance, violences urbaines, violences scolaires, intégration.

IMMIGRATION ET DELINQUANCE EN FRANCE

Sommaire

Partie I :

L'environnement historique et sociétal

Le contexte historique

La représentation de l'étranger

L'échec des politiques ou les reculades de la République

Partie II :

L'expression du malaise et du mal-être

Les territoires d'exclusion

Des régulations sociales en panne

De la délinquance juvénile aux émeutes

L'école, théâtre d'une intégration en panne

Partie III :

Réponses et prospective

La dimension politique, religieuse et médiatique

La réponse sécuritaire

Et l'avenir

IMMIGRATION ET DELINQUANCE EN FRANCE, UN " BESOIN D'EN CONNAITRE "

INTRODUCTION

Dans le contexte préélectoral qui caractérise ce début de siècle, l'annonce d'une hausse importante de la délinquance est venue animer le débat. Alors que, sur le plan local, des mesures ont été prises pour procéder à un état des lieux préalable à toute politique (contrats locaux de sécurité), il semble en être différent au plan national. L'absence d'étude détachée, notamment de l'intéressement politique, est avérée et l'intérêt général cède souvent le pas à des entreprises corporatistes qui diabolisent le sujet et empêchent de le traiter en toute objectivité.

La déviance, la délinquance ou la criminalité attribuées aux immigrés sont des phénomènes connus dans tous les courants migratoires, dans toutes les périodes et dans tous les pays d'immigration. Cependant, peu d'études ont été réalisées sur ce sujet que d'aucuns considèrent comme politiquement incorrect. D'une part, les rares éléments de réflexion disponibles sur l'histoire de ce phénomène conduisent à penser que son importance est en relation avec les conjonctures économiques, sociales, politiques et culturelles qui traversent les sociétés de départ, les sociétés d'arrivée et leurs rapports mutuels. D'autre part, le courage politique du pays d'accueil, pour faire prévaloir les caractéristiques culturelles nationales peut être déterminant.

Les questions ne manquent pas sur cette problématique. Comment l'immigré devient-il délinquant ? Pourquoi, dans la période actuelle, ce phénomène semble-t-il préoccuper au plus haut point la soi-disant "opinion publique" ? Comment se caractérise la population carcérale, que peut-t-on dire des violences en milieu scolaire ? Y a-t-il eu un changement d'attitudes de la part des policiers et des magistrats vis-à-vis des immigrés ? Les zones fortement criminogènes et les régions d'installation des populations immigrées sont-elles juxtaposables ?

Toutes ces questions et bien d'autres conduisent à se demander pourquoi la "science" de l'immigration a presque ignoré cet objet de recherche et quelles réflexions peuvent aujourd'hui être avancées.

L'analyse d'un sujet aussi vaste et sensible nécessite une mise en perspective historique ainsi qu'une prise en compte du jeu politique. Au-delà, le développement de la problématique

oblige à s'interroger sur les raisons des déviations constatées et à étudier les réponses apportées avant de laisser place à un peu de prospective.

PREAMBULE

Dans le domaine de la recherche en sciences politiques, sociales et démographiques, force est de constater que la connaissance de la délinquance des populations originaires de l'immigration est trop limitée pour arriver à une interprétation satisfaisante. L'absence de comptabilité spécifique dans de nombreux domaines (impossibilité pour l'INSEE de procéder à des recherches sur l'origine ethnique lors des recensements) interdit toute démonstration scientifique d'un phénomène qu'il convient toutefois de nuancer et de remettre dans un contexte général. L'immigré est souvent le coupable idéal. En effet, les cas ne manquent pas où l'immigré déviant risque de devenir le bouc émissaire, voire même l'ennemi auquel une bonne partie de la société locale attribue la responsabilité de tous les problèmes sociaux. Sébastien Roché¹ signale l'insuffisance des travaux empiriques sur les délinquances et les violences en France : "c'est de recherches précises et sûres qu'il faudrait pour comparer, interpréter, prétendre expliquer des phénomènes". Les enquêtes nationales de victimisation ne permettent pas une analyse statistique par quartier. Les outils de la recherche sont uniquement les statistiques et l'analyse des normes juridiques. Il semble peu probable que l'on puisse arriver à comprendre la réalité concrète du phénomène à travers ce simple prisme. Surtout, certaines données recueillies par les enseignants lors des rentrées scolaires ou par les personnels de l'administration pénitentiaires (origine ethnique des enfants, des détenus) sont inexploitable. En outre, il est impossible d'analyser les données disponibles car, par exemple, les immigrés classés comme délinquants ne sont pas clairement définis.

Si les recherches demeurent embryonnaires, la problématique sécuritaire est aujourd'hui clairement abordée. La sécurité est donc présentée comme un des éléments de la liberté des citoyens reprenant ainsi la Déclaration de 1789, dans son article 2, qui proclame la sécurité au même rang que la liberté. Selon le Premier ministre Lionel Jospin s'exprimant au Colloque de Villepinte², "tout citoyen, toute personne, vivant sur le territoire de la République a droit à la sécurité. Il ne peut y avoir de quartiers sûrs et des zones de non-droit. Il en va de la solidarité du lien social. L'insécurité urbaine frappe les plus fragiles, les plus âgés et les plus pauvres de nos concitoyens". Actuellement, huit Français sur dix se disent inquiets et les violences urbaines sont au cœur des préoccupations des citoyens.

¹ Sébastien Roché, auteur de la "société incivile", 1999.

² Colloque de Villepinte, "Des villes sûres pour des citoyens libres", consacre la création du Comité de Sécurité Intérieure (CSI).

11 - Le contexte historique

1.11 - Les notions générales

Selon Aymeric CHAUPRADE, "l'immigration est une réalité géopolitique que l'on peut définir comme un phénomène de territorialisation extra ethnique sur un territoire initialement homogène du point de vue ethnique. La France, originellement peuplée par l'ethnie française, connaît aujourd'hui un important phénomène de territorialisation d'ethnies extra européennes en passe de modifier en profondeur sa culture³".

Dans ce pays largement ouvert que demeure la France, l'objectif traditionnel de la politique migratoire repose sur une volonté d'assimilation des individus quelles que soient leur religion ou leur couleur. Cette philosophie universaliste relève de l'esprit des Lumières. La politique d'immigration française se fonde essentiellement sur l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers qui, en l'espace de cinquante ans, a été remaniée en profondeur et ce, à de nombreuses reprises, au gré de l'alternance politique qui caractérise la France de ces dernières décennies.

Cependant, l'intégration des immigrés s'est toujours faite lentement, dans la douleur, au prix de grands efforts. Dans une société organisée autour de l'industrie, peu à peu les immigrés trouvaient leur place au sein du monde ouvrier. Progressivement, ils s'inscrivaient dans les luttes syndicales, partageaient la conscience de classe de leurs compagnons de travail et abandonnaient leur statut d'immigré. Le monde ouvrier et la banlieue rouge furent un formidable instrument d'intégration. Ainsi, la peur de ce territoire situé hors des murs d'une ville et sur lequel s'étend la juridiction de cette dernière remonte à l'histoire avec la réminiscence des conflits entre le patronat et le monde ouvrier. En effet, les banlieues se forment au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle en même temps que se développe l'industrialisation en France ; elles résultent donc du processus d'urbanisation. La banlieue, c'est l'absence de repères ; la première désorientation est spatiale et aujourd'hui plus que jamais, la banlieue désigne le point fragile de l'équilibre social, celui qui risque de rompre.

³ Aymeric Chauprade : Introduction à l'analyse géopolitique.

1.12 - Les grandes étapes de l'évolution

L'intégration des immigrés n'a jamais été facile. Ceux des années 30 furent confrontés à des situations beaucoup plus difficiles que celles d'aujourd'hui. En effet, en 1932⁴ et 1938⁵, années de forte progression du chômage, les gouvernements de centre-gauche, Herriot et Daladier, prirent des mesures draconiennes pour restreindre les flux migratoires et protéger la main d'œuvre nationale. Les candidats à l'immigration souffrirent donc de la préférence nationale et furent généralement condamnés à des tâches subalternes peu valorisantes.

Ces années-là, les immigrés n'avaient d'autre choix que de trouver du travail, mourir de faim ou repartir. Ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes ou des amis. La protection sociale était presque inexistante et quand elle existait, elle n'était pas destinée aux étrangers. Aujourd'hui en revanche, notre société prend en charge une variété considérable de problèmes sociaux. Elle est moins xénophobe et raciste et beaucoup plus ouverte.

Chaque époque ayant ses propres classes dangereuses, à présent se sont ces jeunes des banlieues, Blancs, Blacks, Beurs, qui focalisent soupçons et accusations comme cela a pu être le cas pour les classes populaires d'antan. La société voit se former, aux portes de la cité, un peuple qui crée un sentiment de peur, une crainte d'envahissement, parce que ses conduites ne se coulent plus dans les catégories attendues, parce qu'il brise les vieilles formes d'intégration, parce que les institutions paraissent impuissantes.

En fait, les caractéristiques de l'immigration ont changé à partir du milieu des années soixante-dix, avec l'arrêt quasi total de l'appel à de nouveaux contingents de main-d'œuvre extérieure. Le gel des flux migratoires a eu pour conséquences la sédimentation des étrangers qui craignaient, en retournant au pays, de ne pouvoir revenir un jour en France, puis le regroupement progressif des familles. A la relative homogénéité des travailleurs étrangers des années de croissance a donc succédé une migration des familles, des personnes qualifiées, des classes moyennes, des femmes isolées, des étudiants, des demandeurs d'asile et des clandestins. Parallèlement, les migrants européens ont progressivement laissé la place aux

⁴ Loi de préférence nationale du 10 août 1932 votée au moment de la crise économique. Le dossier de l'immigration polarisa alors l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics. Alimentées par la délinquance et l'insécurité, l'hostilité et les réactions irrationnelles comme la peur de l'invasion se développaient déjà. Des mineurs polonais furent renvoyés chez eux par wagons entiers sans aucune réaction des syndicats de l'époque. La comparaison des recensements de 1931 et 1936 confirme cette forte inversion des flux migratoires (baisse de 20% de la population étrangère).

⁵ Décrets-lois assimilant les demandeurs d'asile à de simples migrants économiques. Après l'Anschluss et les accords de Munich, avec l'arrivée des dizaines de milliers d'Espagnols, le gouvernement français prend des mesures relativement cruelles pour renvoyer chez eux les réfugiés indésirables, les fraudeurs et les délinquants.

populations originaires des pays du continent africain, notamment des anciens pays colonisés d'Afrique noire et du Maghreb.

Ce rapide survol historique permet de mesurer que les difficultés d'intégration des immigrés ne sont pas récentes même si l'intensité des problèmes actuels ne trouve aucun écho dans le passé.

12 - La représentation de l'étranger

1.21 - La perception de l'étranger

Quels que soient le capital intellectuel, le passé artistique du pays d'origine, les immigrés appartiennent à un monde précaire, où règnent, à leur rencontre, suspicion et discrédit latent. La peur et le rejet de l'étranger marquent de leur empreinte une tradition, peu revendiquée mais coriace, de notre culture nationale. Italiens, Belges, Polonais, Espagnols et Portugais, tous blancs et supposés chrétiens en ont fait l'expérience il n'y a pas si longtemps. La déviance et la criminalité attribuées aux immigrés sont un phénomène aussi ancien que l'immigration. Les études montrent que trois types de variables sont systématiquement - mais pas toujours dans le même sens - associées avec le taux de délits dans les départements : le taux de chômage (global, ou des jeunes), le taux d'étrangers et le taux d'urbanisation. Toutefois, son évolution au cours de la dernière décennie semble acquérir une importance de plus en plus inquiétante avant tout du point de vue de la signification sociale et même politique qu'on lui attribue à tort et à travers.

A cet égard, il est utile de rappeler que, déjà au siècle dernier, dans d'autres conjonctures sociales, l'immigration - y compris celle de la campagne vers la ville - a été considérée comme la cause de l'insécurité urbaine. Le risque de déviance est accru lorsque la société réceptrice rend l'intégration économique et sociale très difficile. Dans ce contexte, la diffusion du sentiment d'insécurité peut être déconnectée de la criminalité réelle mais refléter au contraire l'émergence de problèmes de fonctionnement de la vie sociale urbaine. Alors, le court-circuit sécuritaire tend à faire du déviant étranger le bouc émissaire idéal. Les préjugés et l'hostilité latents parmi la population constituent un sens commun criminalisant.

Les banlieues qui accueillent une grande partie de la population d'origine étrangère sont assimilées à des territoires étrangers par leur peuplement. Adolescents regroupés au pied des immeubles, mères de famille en costume traditionnel, commerces exotiques sont en effet plus

visibles depuis qu'a été facilité, il y a une quinzaine d'années, le regroupement des familles. Auparavant, les fantasmes de peur se fixaient sur les foyers de travailleurs célibataires, les hôtels meublés et les cafés sordides ; aujourd'hui, ce sont les cités dans lesquelles on empile les familles nombreuses, les sorties d'écoles bigarrées, les groupes de jeunes bruyants dans les transports en commun le soir qui nourrissent les inquiétudes. Dans les quartiers en difficulté où la délinquance progresse, beaucoup de "Français de souche" ont le sentiment d'être en minorité, de s'en sortir plus difficilement que leurs voisins étrangers, d'être moins bien traités qu'eux.

D'un autre côté, pour se soustraire à ce regard inquiet et surtout pour bénéficier naturellement de l'accueil et de l'aide de leurs compatriotes, les immigrés se regroupent. Cette relégation et auto-relégation dans les mêmes espaces, l'espace des relations sociales, l'espace du logement, l'espace du travail principalement, tous espaces où l'on se retrouve majoritairement entre soi, entre immigrés, et souvent entre immigrés de même origine a connu une réelle évolution depuis la politique des regroupements familiaux.

Toutefois, les étrangers ne sont pas les seuls sur lesquels un regard inquisiteur est porté.

1.22 - La perception du "non-national"

Les Français originaires de l'immigration sont aussi assimilés aux étrangers. En effet, le comble de l'impolitesse tout à la fois civile et politique, le comble de la grossièreté et de la violence à l'égard de l'entendement national, semble être atteint avec ces immigrés qui ne le sont pas, les enfants des immigrés, sortes d'hybrides qui ne partagent pas totalement les caractères qui définissent "l'immigré intégral" conforme à la représentation que l'on s'en fait. Ils sont des immigrés qui n'ont émigré de nulle part. Ils ne sont étrangers ni culturellement, puisqu'ils sont des produits intégraux de la société et de ses mécanismes de reproduction et d'intégration, ni nationalement puisqu'ils sont le plus souvent détenteurs de la nationalité du pays. Ce sont de "mauvais" produits de la société française, aux yeux de certains, mais produits quand même de cette société. Sortes d'agents troubles, équivoques, ils troublent les frontières de l'ordre national. Ils déclenchent une forme d'angoisse, une nouvelle peur. Cette inquiétude est encore plus difficile à dissiper ; elle se diffuse largement et se transpose sur toute une série d'objets connexes, les jeunes, les quartiers difficiles ou chauds, les banlieues, les chômeurs, les délinquants.

Outre qu'elle perturbe l'ordre national, l'immigration ou, en d'autres termes, la présence au sein de la nation de "non-nationaux", trouble l'ordre fondé sur la pureté ou la perfection mythique de cette séparation. Ainsi, inconsciemment, le "national" porte un jugement partial sur le système des appréciations qu'on porte en cas de délit commis par un immigré. En conséquence, tout procès d'immigré délinquant nourrit ce fantasme et devient un procès de l'immigration essentiellement comme délinquance en elle-même et secondairement comme source de délinquance. De la sorte, sans parler pour autant de racisme⁶ ou de xénophobie, la notion de double peine est contenue dans tous les jugements portés sur l'immigré. Cette notion existe dans nos têtes de "nationaux" car le fait même de l'immigration est entaché de l'idée de faute, de l'idée d'anomalie. La présence immigrée est toujours une présence en défaut ou par défaut ; une présence qui est là mais qui, idéalement, n'est pas dans l'ordre des choses. Tout se passe comme si l'immigré était déjà en faute du seul fait de sa présence. Elle pèse ainsi, de toute sa charge de dépréciation, de disqualification, de stigmatisation sur tous les actes même les plus ordinaires des immigrés et, a fortiori, sur les actes délictueux. Dans la représentation mentale qui est faite de l'étranger ou assimilé, ce dernier a un devoir de discrétion, de neutralité, de réserve et de courage dans la tâche (la loi de la bonne conduite quand on est chez les autres). L'immigré, socialement suspect, doit se garder de donner l'impression de s'immiscer dans les affaires internes de la famille. Il est tenu à une sorte d'hypercorrection sociale bien au-dessus de la simple correction commune.

Toutefois, si cette suspicion permanente pèse sur le "non-national", ce dernier a su exploiter cette vision pour sa défense. Face au regard inquisiteur et accusateur dont les immigrés sont victimes, ils ont développé une instrumentalisation de cette approche. Ainsi, quelles que soient les circonstances de l'arrestation d'un délinquant immigrant, ce dernier mettra systématiquement en avant l'agressivité et le harcèlement des policiers ou gendarmes accusés de pratiquer le délit de "sale gueule". Cette stratégie est d'ailleurs mise en avant par les avocats lors de tous les jugements mettant en cause cette population.

Au total, l'étranger ou l'assimilé est souvent mis à l'index car sa seule présence entraîne une inquiétude qui s'est même traduite au niveau politique par ce qui pourrait être analysé comme un manque de courage.

⁶ En 1990, 42% des Français déclaraient éprouver de l'antipathie pour les Maghrébins et 37% pour les Beurs.

13 - L'échec des politiques ou les reculades de la République

1.31 - Les hésitations

Jusque dans les années 60, tous les enfants reçurent le même enseignement et apprirent les mêmes matières dans les mêmes livres. Une langue et une culture communes, un même système de valeurs les rattachaient à la civilisation française. Pour un pays depuis toujours multiethnique, ce fut un facteur extraordinaire d'intégration et de cohésion sociale. La République une et indivisible ne pouvait pas alors concevoir qu'il y eût des minorités, détentrices de droits collectifs. Sous les présidences de Valéry Giscard d'Estaing, puis, surtout, sous François Mitterrand, ce modèle républicain d'intégration a été "déglingué". Relayés par des cercles d'intellectuels influents et d'importants médias, les pouvoirs publics ont cru que le schéma des droits et devoirs identiques pour tous ne pouvait plus s'appliquer aux nouvelles populations immigrées en provenance du tiers monde. Leur accès à la pleine citoyenneté devait, soit disant, être plus difficile que pour les immigrés d'autrefois, blancs et européens. L'école devait donc prendre en compte les spécificités culturelles des enfants ; des cours de langues et de cultures d'origine leur furent dispensés, le plus souvent, hélas, aux heures où le maître enseignait le français, l'histoire ou les mathématiques. Ainsi, au lieu de préparer les enfants d'immigrés à devenir les citoyens conscients d'une nation solidaire, ces cours eurent pour effet d'en marginaliser un bon nombre.

En outre, les populations étrangères se sont concentrées dans les banlieues des grandes villes et il est devenu plus difficile d'appliquer les règles de droit public qui président à la définition du modèle français d'intégration. La "ghettoïsation" a facilité l'essor de coutumes, de traditions ou d'idéologies extrémistes que récuse nos principes républicains. La délinquance a trouvé un vivier extrêmement riche dans cet environnement.

Selon Christian Jelen⁷, "la République a laissé s'installer des cultures où l'on excise les fillettes, où la femme stérile est répudiée, où une sœur n'obtient que la moitié des droits de succession dévolus à son frère, où la charia s'applique et non le Code civil". Dans cet environnement, les immigrés, notamment les plus jeunes, ont perçu les faiblesses d'un système qui "n'osait" pas les contrarier et qui leur laissait une porte ouverte pour commettre bien des délits. Nous mesurons les effets désastreux de ce droit à la différence dans nos banlieues.

⁷ Christian Jelen auteur de "La France éclatée."

L'alibi d'une culture spécifique défendue par nombre d'intellectuels ne tient pas. En effet, qu'appelle-t-on culture spécifique de nos jours : de moins en moins le développement des facultés de l'esprit, la connaissance, l'instruction, le savoir, un bagage intellectuel, de plus en plus toute forme d'esprit collectif. Le rap, le foot, les tags que l'on érige en "pseudo-culture" de banlieue, n'ont de surcroît aucun lien spécifique avec les traditions ou religion musulmanes. Défendre la culture française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne consiste pas à se conduire en nationaliste attardé mais à faire prévaloir nos principes universels sur des traditions, des coutumes, des pratiques liberticides, inégalitaires, oppressives et choquantes. Il était devenu "politiquement correct" de dévaloriser la culture française et de porter aux nues les "cultures" dites "immigrées". Une telle démagogie s'est rapidement propagée dans le domaine de la délinquance où nombreux sont ceux qui ont justifié les crimes et les délits commis, sorte d'expression d'une révolte allant de soi.

En France, de très nombreux intellectuels, l'immense majorité du mouvement associatif, certains partis politiques de gauche rejettent l'assimilation. Elle est devenue un tabou. En cette période de "repentance", elle évoque des traditions aliénées, uniformisées et, pis que tout, le remords colonial. Dans le troisième quart du XX^{ème}, l'Europe meurtrie s'est rétractée avec la décolonisation. Toutefois, la colonisation européenne du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle continue d'imprégner les relations entre la France et les pays du continent africain notamment l'Algérie. Actuellement, les descendants de ceux qui étaient naguère convaincus d'apporter la civilisation aux barbares se considèrent en majorité responsables des maux dont souffrent leurs anciennes possessions et donc expliquent l'évolution des mouvements de population et de leurs répercussions en France. De la domination coloniale, on retient de plus en plus la partie négative : les scandales et les abus, de moins en moins les bienfaits : progrès, routes, barrages, dispensaires, écoles. La colonisation se résume donc à des injustices, des exactions, des spoliations, une immense et abominable entreprise de déshumanisation. Pour certains, la délinquance actuelle des enfants de ces pays n'est autre que le prix à payer aux excès du passé.

A présent, malgré la connaissance d'irrégularités avérées, les mesures nécessaires au rétablissement de la légalité n'ont pas été prises et les pouvoirs publics minimisent les fraudes aux allocations, à la sécurité sociale, au chômage. Ainsi, il est possible de venir en France depuis des années et d'y vivre sans travailler, aux crochets de la société, la seule compétence exigée étant de savoir se repérer dans le labyrinthe des aides multiples auxquelles il est possible de postuler. La France, à écouter certains immigrés, n'est qu'un gigantesque service social dans lequel il est assez facile de soutirer un revenu à l'Etat providence. Les propos de Christian Jelen résument cette évolution : "Si la République a été exigeante pour les

immigrants de l'avant-guerre, elle se montre mollassonne, apathique, inerte, sans principe vis-à-vis des générations d'aujourd'hui".

Certes, le développement d'une pauvreté de masse dans une société de plus en plus riche est explosif. Toutefois, Yazid Kherfi, ancien délinquant, consultant en violences urbaines, avance que la "situation dans les cités ira de mal en pis si les pouvoirs publics continuent à acheter la paix sociale. A Mantes, les jeunes déviants ont dit "qu'ils étaient arrivés en une nuit de violence à plus d'avancées qu'en plusieurs années de travail".

Ces reculades de la République ne concernent pas uniquement des cas individuels et le Conseil d'Etat a pris des positions difficiles à justifier.

1.32 - Des tergiversations du Conseil d'Etat à l'inapplication des lois

Au cours des vingt dernières années, les pouvoirs publics ont attribué des droits collectifs particuliers, dérogations au droit commun, à certaines catégories de populations immigrées. Le Conseil d'Etat reconnut ainsi en 1980 un droit des Africains à la polygamie sur le sol français. En outre, par ces arrêts et avis de 1989 et 1992, favorables au port du foulard islamique à l'école, ce même Conseil d'Etat contrevint à la tradition de laïcité scolaire. L'une des institutions les plus illustres de la République porta ainsi atteinte aux droits de l'homme et permit à des groupes marginalisés de se reproduire par "l'enfermement des femmes". Plus fondamentalement, ce qui paraît en question, c'est le principe de laïcité. Le défi des adolescentes revêtues du voile s'adresse à une République qui n'est plus sûre d'elle-même et de ses valeurs.

La tolérance envers certaines cultures a fait reculer l'égalité des sexes. Le voile que les islamistes veulent imposer aux femmes est symbole d'asservissement de la femme et de résistance aux valeurs occidentales. Le droit à la différence sert de fait à entériner des discriminations. Cette question du voile pose enfin celle d'un pouvoir spécifique musulman sur certains quartiers urbains soustraits aux pouvoirs de la République. Ainsi, la fonction d'intégration risque de disparaître dans les zones "difficiles", non pas en raison de l'importance numérique des immigrés, mais parce que l'Etat et les institutions éducatives auront cédé aux exigences de reconnaissance sociale et culturelle d'une minorité musulmane.

Les reculades de la République sont particulièrement flagrantes en ce qui concerne le port du voile. En effet, le ministre de l'éducation de l'époque, Lionel Jospin autorise son port au nom d'une "laïcité de tolérance". Selon lui, "il faut dialoguer inlassablement pour convaincre les jeunes filles de renoncer au foulard, mais surtout ne pas exclure". Ainsi, la "laïcité de tolérance" est une laïcité qui doit toujours finir par s'incliner devant le principe, décrété supérieur, de scolarité. Le message est clair pour les intégristes ou les déviants. Le gouvernement laisse s'introduire le voile à l'école ; il est donc prêt à faire des concessions par ailleurs. Pourtant, l'article 2 du préambule de la Constitution de 1958 rappelle que notre République est laïque et qu'elle assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de sexe, de race ou de religion ! A contrario, la circulaire Bayrou montre que la fermeté paie car, après avoir testé la détermination des pouvoirs publics, des chefs d'établissement, des enseignants, des parents et des élèves, les intégristes se sont pliés à la décision du ministre partagée par la grande majorité des Français. Cette demande de fermeté est perceptible, avec la même intensité, dans le domaine sécuritaire mais, en la matière, le défi est encore plus difficile à relever et le courage fait souvent défaut.

Dans ce domaine répressif, le manque de détermination est flagrant. En dépit d'un arsenal juridique suffisant, sur près de 40 000 mesures d'éloignement du territoire français prises chaque année par les autorités administratives et judiciaires seules environ 10 000 sont réellement exécutées. Les motifs de cette non-exécution, refus de l'étranger de quitter le territoire, refus des transporteurs d'assurer le retour au pays, impossibilité de localiser ceux qui, laissés libres, ont reçu une injonction à quitter la France, ne justifient pas à eux seuls un taux d'exécution aussi faible. Ce résultat marque bien l'absence de volonté politique de nos gouvernements pour prendre résolument en compte ce phénomène. Ainsi, les lois Pasqua, votées pour réprimer l'immigration clandestine, laissent prise à toutes sortes de manœuvres et d'arguties juridiques qui découragent l'action de la police, nient le rôle de l'Etat et condamnent la France à conserver ses clandestins.

Les difficultés pour tout immigré de s'intégrer se traduisent souvent par l'expression d'un malaise et d'une déviance de plus en plus inquiétante.

21 - Les territoires d'exclusion

2.11 - Ségrégation et concentration spatiale des étrangers

Selon Sébastien Roché, "la société n'est plus autant en mesure que dans le passé de favoriser l'autocontrôle des pulsions. A un univers d'interconnaissance, d'autocontrôle, elle a substitué un espace social anonyme et anomique dans lequel les personnes et les biens errent, à la merci de tous les prédateurs". Cette évolution sociétale s'est accompagnée d'une concentration des populations rapportées.

Deux fois plus nombreux en moyenne dans les quartiers en difficulté que dans l'ensemble de la population des villes, les étrangers représentent plus du quart des habitants dans un quartier sur quatre. De plus, la proportion d'originaires des pays situés en dehors de l'Union européenne y est également plus importante (81%). Toutefois, il est difficile de dénombrer exactement la population étrangère, en raison de l'existence d'une immigration clandestine et de la complexité de certains statuts juridiques : double nationalité, enfants mineurs de parents étrangers.

En fait, la concentration des étrangers n'indique qu'une partie de la réalité. Elle est associée à la présence dans les mêmes espaces d'un grand nombre de Français d'origine étrangère ou originaires des départements d'outre-mer. En France, le modèle républicain postule l'intégration individuelle de l'étranger dans une collectivité qui s'ouvre à lui pour autant qu'il se fonde dans "l'indistinction" relative de ses membres, en renvoyant à l'espace privé ce qui l'en distingue encore. L'intégration a pour corrélat la dissolution des liens communautaires par la socialisation acquise dans l'apprentissage scolaire, l'univers du travail et celui de l'habitat. L'intégration suppose donc que s'établisse entre les immigrés et la population nationale un système d'interactions suffisamment denses et étroites pour être efficaces. Aujourd'hui, ce postulat est en partie sapé par la réalité de la ségrégation et de la concentration spatiale des étrangers dans les banlieues. La concentration de populations fragilisées est de nature à expliquer partiellement l'augmentation de la déviance dans cette sphère géographique. En effet, être à la fois chômeur, jeune issu de l'immigration et habitant dans un environnement dégradé sans perspective de retrouver un emploi et confiné dans un espace défini par un marquage ethnique est le lot d'une partie importante des habitants de ces quartiers plus sujets à verser dans la délinquance.

Cette concentration entraîne naturellement une évolution vers une communautarisation.

2.12 - Vers une communautarisation

La concentration dans un espace géographique déterminé conduit à la création de communautés et de ghettos. Dans cet environnement, les affrontements⁸ ethniques se multiplient. A Bagneux, à la Courneuve, dans de nombreuses cités, des gangs maghrébins où noirs se constituent pour contrôler un territoire et y écouler leur drogue. A Nice dans le quartier de l'Ariane, des gitans et des Maghrébins se disputent la distribution du "H" et de la cocaïne. Les tensions se multiplient partout entre Africains, Antillais et Maghrébins. Les émeutes de Vaulx-en-Velin, Garges-lès-Gonesse, en Alsace, dans la plupart des quartiers où l'immigration rime avec difficultés, prennent un tour de plus en plus ethnique.

Certes, pour un émigrant récent, la tendance à former des communautés installées sur un mode "défensif" a toujours été la règle. Cependant, ce comportement agressif et cette absence de repères pour les jeunes issus de l'immigration sont bien des données nouvelles qui se rapprochent d'attitudes tribales.

22 - Des régulations sociales en panne

2.21 - L'essoufflement des anciens modes d'intégration

Le modèle républicain d'intégration des immigrés est en miettes parce que ses instruments, l'école, l'église, l'armée, les partis, les syndicats, la répression dont les pouvoirs publics se servent abondamment, ne fonctionnent plus très bien. Dans la dernière période d'expansion, un système de régulation sociale particulièrement performant était opérationnel. Ainsi, les syndicats avaient un rôle incontournable dans la promotion de l'équité, ils luttaient contre la discrimination et les différences salariales entre les races, les sexes en limitant l'arbitraire. Par ailleurs, la généralisation du salariat, la multiplication des équipements sociaux, les redistributions sociales par les équipements, l'assurance d'une promotion possible pour tous permettaient un équilibre, une conflictualité réglée propre aux années de progrès. Ces instruments sont aujourd'hui en crise.

⁸ Liste des crimes sanglants :

26 novembre 2000 : Marseille, Salim, 17 ans est tué d'une balle dans la tête par Nordine après un échange d'insultes à propos d'un scooter volé ;

8 novembre 2000 : Evry, Romuald, 14 ans, est la victime innocente d'une guerre de bandes ;

5 novembre 2000 : Sarcelles, Djibi, 19 ans, décède d'un coup de couteau lors d'une expédition punitive menée par une bande.

Les anciens modes de régulation sont donc en panne et les régulations nouvelles qui portent pour nom ZEP (zone d'éducation prioritaire), CCPD (conseil communal de prévention de la délinquance) paraissent limitées par rapport à l'ampleur de la nouvelle problématique sociale. Les rapports traditionnels au sein du village, ou ceux qui se développaient dans le monde industriel supposaient une proximité spatiale et une continuité dans le temps. On connaissait très bien son voisin et on savait pouvoir compter sur lui. Or, à présent, l'indifférence et l'individualisme ont pris le pas.

Pourtant les aides aux immigrés ne sont pas négligeables. L'immigration a un coût et Maurice Allais estime qu'un immigré⁹ coûte en moyenne à la collectivité, en investissement d'infrastructures, quatre années de son salaire.

2.22 - L'emploi

Pour les chômeurs des grands ensembles, l'enfermement dans l'espace de la cité représente un facteur d'aggravation. Privés de la mobilité et de la sociabilité procurée par l'exercice d'un emploi, les chômeurs subissent une véritable "relégation". La fréquence de l'usage des médicaments psychotropes, de l'alcool et de la drogue chez les plus jeunes, la dissociation des familles, la déstructuration de la vie quotidienne en constituent d'invisibles conséquences, moins évoquées que la montée de la délinquance ou les violences urbaines, mais finalement bien plus redoutables. Les populations immigrées sont les premières touchées lors des récessions. Comme cela a été évoqué précédemment, la crise des années 30 s'est traduite par des retours vers les pays d'origine et une crispation des Français envers les "Ritals" et les autres. Toutefois, la France a été contrainte dans l'après-guerre à faire appel à de la main d'œuvre étrangère pour reconstruire le pays. L'immigration est donc une variable d'ajustement et souvent une chance pour la France. Par ailleurs, le taux de chômage varie considérablement d'une nationalité à l'autre. Les Espagnols et les Portugais ont un taux de chômage équivalent à celui des nationaux contrairement aux Algériens, aux Marocains et aux Tunisiens qui sont trois fois plus touchés par le chômage que les Français. Plus précisément, le taux de délinquance des Portugais est six fois moins élevé que celui des Algériens.

⁹ Si cet immigré vient accompagné de sa femme et de ses deux enfants, il coûtera vingt années de salaires, car il faut lui édifier des écoles pour les enfants, des logements sociaux, et lui verser des aides sociales en tout genre. Malgré certaines controverses, la différence entre ce que payent les immigrés en impôts et cotisations sociales et ce qu'ils retirent comme avantages en tout genre (en provenance de la sécurité sociale, de l'Etat, des communes et des autres collectivités locales) est évaluée à près de trois cent milliards de francs par an.

Les travailleurs immigrés ont eux aussi évolué dans leur mentalité et aujourd'hui nombreux sont ceux qui refusent tout travail délaissé par les Français. En effet, les stigmates d'un travail manuel pénible ont engendré une éthique anti-travail dont l'une des composantes est de refuser telle ou telle activité, en invoquant le prétexte qu'elle est peu valorisante, répétitive, servile, qu'il s'agit en somme d'"un travail d'immigré". Surtout, il est plus facile à présent d'expliquer ses échecs par le racisme que de lier la réussite au talent et à un ensemble d'attitudes envers le travail, à l'épargne ou à l'instruction même si le niveau culturel de départ des immigrés d'aujourd'hui est en moyenne beaucoup plus bas que celui des immigrés d'hier.

2.23 - La crise familiale

La disparition de l'autorité parentale représente un handicap majeur dans la socialisation des enfants issus de l'immigration et tient une responsabilité non négligeable dans les raisons de la délinquance juvénile. Au sein des familles, les tensions sont multiples car les garçons vivent mal la condition ouvrière et immigrée de leur père, et les filles refusent par tous les moyens le statut de leur mère. Faut-il donc incriminer le délitement des familles avec la montée du nombre des divorces et la multiplication des familles monoparentales qui contribuent à un affaiblissement des normes transmises aux jeunes ? Les juges doivent-ils responsabiliser pénalement les parents qui démissionnent ?

Certes la responsabilité parentale paraît à reconstruire. Pourtant, certains africains renversent cette responsabilité et accusent la France de laxisme en matière d'éducation. "Dès que nos enfants sont scolarisés et qu'ils se conduisent mal, nous ne pouvons plus leur flanquer une correction car ils nous menacent de téléphoner à SOS enfants battus. Vous donnez le pouvoir aux enfants, c'est inacceptable". Pour eux, l'impossibilité de corriger leurs gosses est une des causes principales de l'augmentation vertigineuse de la délinquance juvénile. "Nos enfants sont des bombes qui vont vous exploser au visage d'ici peu" annoncent-ils.

Les enfants ne respectent plus l'autorité parentale et les conditions matérielles de vie les poussent à vivre dans l'espace public qui ne relève plus de la famille mais de la police. Il est souvent constaté que les familles demandent à être soutenues par les forces de l'ordre.

Les rapports à l'autre et notamment aux parents sont primordiaux. C'est dans ces rapports entre parents et enfants que la violence peut être apprivoisée ou au contraire refoulée pour réapparaître plus tard, en particulier à l'adolescence, dans diverses conduites destructrices. C'est la carence de rapports interpersonnels intimes avec des adultes pouvant servir de modèle

et d'identification avec l'autre qui conduit à l'atrophie morale de certains adolescents et explique qu'ils puissent infliger à d'autres des souffrances en toute indifférence.

L'évolution de la taille des familles est aussi un bon indice des processus d'assimilation. Dans les populations maghrébines ou turques, le nombre d'enfants par femme oscille entre 4,24 et 4,5 alors que, pour les femmes espagnoles ou portugaises, il est similaire à celui des Françaises, soit 1,8. Cependant, dans tous les cas, progressivement, les femmes étrangères alignent leur taux de fécondité sur celui des femmes françaises et s'éloignent des modèles familiaux du pays d'origine.

Le logement aussi participe également à la non-intégration. Dans les grandes familles, l'exiguïté des lieux exacerbe les conflits entre hommes et femmes, entre épouses, entre mères et enfants, entre enfants eux-mêmes. Les relations entre parents et enfants se détériorent presque inévitablement puisqu'il n'y a pas, en plus, à l'extérieur, d'espaces où l'on peut dépenser sa vitalité. Des pères vivent dans un sentiment d'échec total, culpabilisés de ne pas pouvoir offrir une vie convenable à leur progéniture, ou du moins celle dont leur progéniture rêve, aidée par la télévision et la société de consommation. La promiscuité fait que les enfants peuvent difficilement faire leurs devoirs, recevoir leurs copains de classe ou jouer. Aussi, passent-ils l'essentiel de leur temps non scolaire dans la rue, sans surveillance, exposés aux déviances précoces, d'autant que l'analphabétisme de certains parents ne facilite pas le suivi de la scolarité. Ces enfants n'ont plus de repères.

Il apparaît donc clairement que plusieurs facteurs se conjugent pour expliquer le glissement d'une population particulière vers la délinquance.

La dégradation de l'autorité parentale dans les familles d'origine maghrébine est souvent présentée comme une explication de l'aspect criminogène de cette population. A cet égard, le ministre de l'Intérieur a demandé une étude sur ce thème. Madame Edwige Rude-Antoine¹⁰ souligne que "dans notre société moderne, l'autorité est en crise, voire a presque disparu. Cette crise de l'autorité a gagné les sphères prépolitiques comme l'éducation et l'insertion des enfants, sphères où, par le passé, cette autorité était considérée comme une autorité naturelle".

Dans les sociétés islamiques, l'organisation familiale se caractérise par la prééminence des tribus, la famille de type élargi, la solidarité et l'entraide. Toutefois, suite à la colonisation et à l'évolution des modes de vie, on a assisté à une désagrégation des liens collectifs. Sur le plan

¹⁰ Madame Edwige Rude-Antoine chargée de recherche à l'Unité de recherche Migrations et Société auteur du rapport relatif aux vecteurs de l'autorité dans les familles originaires du Maghreb (IHESI - juin 2000).

culturel, le modèle familial hiérarchisé et patriarcal, élargi et autoritaire n'est plus la référence unique, même si le chef de famille continue d'avoir une grande autorité. Les femmes jouent à présent un rôle grandissant dans l'économie maghrébine et de profondes mutations sociales s'opèrent liées à l'urbanisation, à l'industrialisation, à l'information et à la scolarisation accrue. De surcroît, l'individualisme moderne ne se prête pas tout à fait à cette structure familiale et à ses solidarités. En fait, les tensions familiales résultent d'un conflit entre deux cultures et ne peuvent se résoudre que par un compromis.

Par ailleurs, les évolutions constatées sur la rive sud de la Méditerranée ont des répercussions en France. Ainsi, des mutations importantes s'opèrent dans le rôle des hommes, des femmes et du couple et le passage de la famille élargie à la famille nucléaire ne se fait pas sans crispation. Cela se traduit par un taux de violence paternel toujours élevé ; une enquête fait d'ailleurs apparaître que 81,5% des filles sont confrontées à la violence du père, soit verbale, soit physique, soit les deux à la fois.

La famille immigrée se désagrège ou ne vit plus selon les schémas préétablis. L'autorité parentale ne s'exerce plus. Les tensions coexistent, en France, entre d'un côté l'Etat français et ses institutions et, de l'autre côté ces familles maghrébines dont le schéma symbolique n'y trouve aucun écho. Les enfants se heurtent à des tensions liées au maintien par leurs parents des traditions culturelles. Parfois, le langage commun entre père et enfant n'existe plus et la distance entre les deux ne peut que s'accroître avec les difficultés sociales dont sont victimes certaines familles. Les parents ne comprennent pas toujours les mécanismes de la société d'accueil. De plus, dans de nombreuses cités, on assiste à l'émergence d'une économie parallèle exercée par les adolescents et qui permet à leurs familles de survivre. Ainsi, le travail du fils vient au secours du chômage des pères et explique d'autant plus le dessaisissement, souvent consenti de l'autorité de ces derniers. Une délégation des responsabilités éducatives se fait jour pouvant parfois passer du père à la mère, mais surtout au fils aîné. Cette impossibilité ressentie par certains pères à exercer leur autorité peut aller jusqu'à une désagrégation totale des liens familiaux.

L'environnement ainsi décrit est de toute évidence propice au développement de la délinquance parmi les jeunes originaires de ces familles en crise.

23 - De la délinquance juvénile aux émeutes

2.31 - La progression de la délinquance juvénile

Un colloque tenu à l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) sur la violence des mineurs en 2000 permet de mettre en exergue la complexité de la question. En 1990, le nombre total des moins de 18 ans mis en cause par les services de police et de gendarmerie était d'un peu moins de 100 000. Il a grimpé à 170 000 l'année dernière soit 21% du total. La part des délinquants étrangers ou issus de l'immigration est très importante mais aucune statistique¹¹ ne permet de révéler la hauteur du phénomène. Toutefois, il est important de préciser que 5% des jeunes les plus actifs commettent 50 à 60% du total des actes commis. C'est la théorie du "noyau dur". Ces données ne tiennent pas compte du "chiffre noir" car, selon l'IHESI, les victimes ne portent pas plainte systématiquement ou parce que tous les faits ne sont pas répertoriés (bruits, tags, dégradations). En outre, les incendies de voitures dans les quartiers où vivent majoritairement des personnes originaires de l'immigration se sont banalisés et ont touché en 1998, 8 000 véhicules. La réalité est donc inquiétante car la délinquance des mineurs a évolué de 176% de 1989 à 1999. D'autre part, de 1994 à 1999, les vols avec violence ont progressé de 39%.

Les gamins des quartiers difficiles, étrangers ou d'origine étrangère, ont pris l'habitude de vivre avec la drogue et avec le racket. Ces jeunes n'ont jamais connu le travail, ni pour leurs parents, ni pour leurs grands frères. La moyenne d'âge des auteurs de violences a notablement baissé et implique des 10-15 ans. La France est toutefois en retrait par rapport à la Grande Bretagne où la part des mineurs dans les personnes mises en cause atteint 41%. Cependant, contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les enfants les plus déstructurés qui participent majoritairement aux actes d'incivilité mais au contraire les "normaux socialisés", parfois même les premiers de la classe qui décident, à moment donné, de semer le désordre. Quoi qu'il en soit, les "chefs de bande" sont des enfants intelligents qui n'ont pas forcément des résultats valorisants à l'école et qui trouvent, par ce biais, un mode de "réalisation". La violence est donc perçue comme du pouvoir dans une vie sans pouvoir. De plus, le sentiment d'impunité ressenti par les mineurs n'est pas étranger à la véritable explosion de la délinquance juvénile.

La petite délinquance, celle qui empoisonne la vie par le bruit, les vols de motocyclettes, les fractures de boîtes aux lettres, les incendies de poubelles, la dégradation des centres sociaux

¹¹ Possibilité d'avoir une photographie locale de la délinquance en consultant le registre des personnes gardées à vue ou figure le nom et l'objet de l'interpellation.

est perçue par les jeunes comme interne à la cité. Les acteurs se décrivent tour à tour comme les auteurs ou comme les victimes de ces stupidités. Les jeunes dépeignent un monde dangereux, un peu "dingue" avec les familles défaites, les enfants qui traînent dans la cité et se nourrissent d'un sandwich. La délinquance n'est pas expliquée comme une conduite rationnelle, elle est présentée comme un effet de la désorganisation sociale, de la "jungle" et, surtout, des problèmes personnels. Le vol, les trafics divers seraient qu'un moyen de se procurer les biens dont cette génération se sent si injustement privée. La délinquance apparaît donc comme une stratégie d'intégration illégale, tout simplement parce que les voies de l'intégration légale sont fermées. Cependant, bien qu'ils soient relativement pauvres, ces jeunes ne relèvent pas d'une analyse misérabiliste. Les biens chapardés sont bien moins le pain que les appareils hi-fi, les téléphones portables, l'alcool, les motos, les vêtements à la mode sans lesquels il n'est pas d'image de soi acceptable. Cependant, la paupérisation de la population est réelle, même si elle demeure relative et peut se mesurer au nombre de jeunes en santé précaire. Ainsi, 70% des enfants en maternelle ont besoin d'orthophonie et 40% ont des problèmes bucco-dentaires. La majorité souffre de problèmes psychologiques et affectifs.

Les jeunes n'ont plus de repère et expriment leur mal-être par la "rage" qui les habite. Cette rage devient un moteur de l'action. Elle irrigue les conduites délinquantes, crée de l'excès dans la destruction et le saccage. La délinquance de basse intensité est perçue comme un jeu et un mode de redistribution sociale plus ou moins légitime dès lors que la victime du vol est toujours définie comme étant plus riche que soi, même lorsqu'il s'agit de son voisin d'immeuble ou son copain d'école.

Au-delà de la problématique d'une délinquance juvénile préoccupante, il existe depuis plusieurs années une rébellion collective des jeunes issus de l'immigration dans les banlieues.

2.32 - La délinquance de masse

Les premières émeutes banlieusardes ne sont pas subitement apparues dans les années 90. Elles ont été le produit d'un long processus qui s'est affirmé vers la seconde moitié des années soixante-dix. Dès 1977, le quartier des Minguettes à Vénissieux connaît une notoriété médiatique. La population des grands ensembles bascule dans une imagerie négative. La désertion des appartements entraîne la dégradation des lieux squattés par des indésirables. Les thèmes "coexistence ethnique" ou "brassage social", alors dominants, tendent à s'estomper tandis que les préoccupations sécuritaires s'affirment. De tels espaces commencent à être désignés comme dangereux. Toutefois, la gauche minimise ce phénomène. Les premières

mesures prises ne ralentissent pas le départ des habitants qui ont encore la possibilité de déménager. En effet, les résidents ne pensent qu'à quitter ce "trou à rat" et le peuplement tend peu à peu à se modifier. Les violences collectives prennent des tournures nouvelles, sorte d'autodestruction.

En effet, comment de jeunes sauvages peuvent-ils en arriver à mettre le feu à leur propre quartier, à saboter les équipements qui leur ont été octroyés par les pouvoirs publics, à attaquer l'école qui leur donne les moyens de s'insérer dans la société ? Pourquoi injurier le maire, premier magistrat de la commune, élu démocratiquement, qui représente les intérêts du territoire ?

Un historien de la classe ouvrière, Eric Hobsbawm, parle de "marchandage collectif par l'émeute". Autrefois, violences et "transfert de haine" du noble au bourgeois avaient un objectif qui pouvait apparaître comme raisonnable. Aujourd'hui, la volonté de changement n'est pas vraiment perceptible, les gains collectifs à obtenir paraissent souvent impalpables et les émeutes des banlieues sont davantage perçues comme une menace pour la démocratie et un retour possible à la barbarie.

Les violences urbaines sont le fait de délinquants majoritairement issus de l'immigration, de plus en plus jeunes et de plus en plus lourdement armés. A présent, de véritables batailles rangées ont lieu, comme récemment à la Défense, car il s'agit pour les bandes de préserver leur commerce (stupéfiants, recels...). Toutefois, s'il est possible d'identifier une certaine territorialisation des actions des bandes de jeunes délinquants souvent regroupés par origine ethnique, l'évolution actuelle tient surtout à la délocalisation des affrontements, hors de leur territoire, car la peur s'estompe et l'éloignement des règlements de compte est préférable pour un commerce serein.. Parallèlement, une montée de la violence est perceptible et la multiplication des meurtres gratuits est inquiétante.

24 - L'école, théâtre d'une intégration en panne

2.41 - L'école, d'hier à aujourd'hui

Avant, les immigrants gagnaient leur droit de cité "à coup de livre". L'école, les études étaient le meilleur moyen de s'insérer dans la société d'accueil. L'instituteur et le professeur étaient les meilleurs alliés de l'immigrant. L'élève honorait un contrat : il s'engageait à travailler, obéir au règlement intérieur. Tels étaient ses devoirs, mot devenu intraduisible dans le vocabulaire actuel. A présent, le respect de l'élève est un droit ainsi que l'obligation de

scolariser sans limite d'âge, indépendamment du comportement. L'étude sans faire l'effort d'étudier, l'assistance au cours en auditeur libre, en dilettante, sans livre, sans cahier, sans motivation sont des droits. L'école est vécue comme un lieu de consommation de savoirs et non de construction de futurs citoyens.

A l'origine, la loi d'obligation scolaire du 26 mars 1882 donna mission à l'école d'assimiler à la communauté nationale et à la République tous les petits Français, y compris les jeunes ruraux souvent non francophones et les enfants étrangers. Les trois objectifs poursuivis étaient d'imposer exclusivement l'enseignement de la langue française, d'unifier par la laïcité les codes de comportements dans la vie publique et de refouler les spécificités culturelles et religieuses dans la vie privée et, enfin, d'inculquer la même histoire.

Aujourd'hui, l'école est le lieu de la vindicte des jeunes qui lui reprochent les humiliations vécues ; mais elle subit aussi les reproches des adultes des cités qui l'accusent de privilégier les bons élèves et de ne pas assurer son rôle d'éducation, de socialisation, d'ouverture vers l'extérieur, d'équité et de justice. Les deux groupes ont le sentiment d'un abandon des services publics ; les uns réagissent par la destruction des locaux ou l'injure à l'égard des professeurs, les autres, quand ils le peuvent, désertent l'école publique et se tournent vers les établissements privés où les élèves d'origine étrangère sont moins nombreux. Il est vrai que la concentration spatiale des familles issues de l'immigration entraîne la création de ghettos scolaires où les enfants en difficulté se retrouvent majoritaires. Face à cette réalité, la réorganisation des cartes scolaires occasionne de vives tensions notamment avec les parents essayant d'obtenir des dérogations afin d'inscrire leur progéniture dans des établissements où la mixité raciale et culturelle est moindre. Or, même si les municipalités refusent de délivrer ces dérogations, force est de constater un repli de certains enfants vers les écoles privées.

Ainsi, des enfants et des adolescents issus de l'immigration rejettent le rôle moteur de l'école dans l'intégration sous le fallacieux prétexte qu'ils sont condamnés au chômage à vie. Encore plus extravagant, ces jeunes reçoivent l'appui d'idéologues qui dévalorisent l'école et les diplômes et rendent la société responsable de leurs échecs. Pourtant, l'école a toujours permis au plus défavorisés de monter dans l'échelle sociale.

De l'autre bord, un très profond découragement s'est emparé de certains de ces fantassins de première ligne. "Les professeurs n'ont le plus souvent ni une claire conception des objectifs, ni les connaissances indispensables pour la délivrance de l'éducation civique dont ils ont la charge" note JP Chevènement.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, la violence à l'école est un thème qui a fait l'objet d'une sur-médiatisation. L'école de la République est alors conçue comme le dernier bastion du service public à la française dans les quartiers difficiles et le débat sur la clôture des établissements a pris une importance telle que le principal arsenal législatif récemment mis en place est la restauration du délit d'intrusion¹². Pourtant, l'essentiel des délits en milieu scolaire n'est pas commis par des éléments extérieurs aux établissements. Ainsi, les statistiques du ministère de l'Intérieur indiquent que les faits connus sont à plus de 65% des délits perpétrés par des élèves de l'établissement. Encore faut-il savoir que cette proportion est largement faussée parce que les proviseurs portent plus facilement plainte contre un élément extérieur, la plainte contre un élève signant un échec pédagogique.

Au total, la dégradation a été rapide même si les actions quotidiennes de violence demeurent généralement de basse intensité : insultes, crachats, menaces, vols simples, destruction d'équipements, tags...

2.42 - Incivilités et déviance en milieu scolaire

Dans les collèges et les lycées, il est préférable de parler de "climat d'indiscipline" plutôt que de crimes ou délits. Ce climat est largement déterminé par les incivilités et les plus anodines d'entre-elles semblent des menaces contre l'ordre établi, transgressant les codes élémentaires de la vie et de la communication en société, le code des bonnes manières. Elles peuvent être de l'ordre du bruit, de la saleté, de l'impolitesse, de tout ce qui cause désordre. Ce ne sont donc pas obligatoirement des comportements illégaux, au sens juridique, mais des infractions à l'ordre conçu rencontrées dans la vie quotidienne.

L'incivilité est le dépassement de la limite identitaire qui définit celui qui en pâtit. C'est en cela qu'elle rejoint nécessairement l'ethnicité, qui fixe ces frontières. L'interprétation de l'incivilité quotidienne de manière ethnique entraîne une dénonciation parfois raciste de certaines catégories d'élèves. Ainsi, certains professeurs dénoncent le comportement de ces élèves, majoritairement issus de l'immigration, qui ne semblent pas avoir les mêmes références et évoquent parfois un sentiment d'invasion.

Les violences en milieu scolaire sont inégalement réparties et les recherches montrent la corrélation existant entre les incivilités, l'exclusion et le taux d'élèves de nationalité

¹² Décret n° 96-378 du 6 mai 1996 ajoutant un article R645-12 au Code pénal.

étrangère¹³. Cet indicateur n'est pas, en lui-même, explicatif, mais il faut en tenir compte ainsi que d'autres déterminants socio-économiques. Le fait qu'il y ait "plus de violence" dans les établissements accueillants plus d'élèves de nationalité étrangère ne saurait donc être interprété ni comme une "sauvagerie" étrangère, ni comme une fatalité. Cependant, les résultats d'une enquête réalisée à partir du dépouillement de plus de 9 000 questionnaires montrent que l'intensité de la violence perçue est clairement fonction du taux d'élèves de nationalité étrangère. Les observations liées à cette étude ont permis de mettre au point un "indice de climat scolaire". Ainsi, plus le taux d'élèves étrangers est élevé, plus cet indice est mauvais. Le climat des établissements, les délits en milieu scolaire et le sentiment de violence sont liés à des facteurs ethniques et culturels. La formule d'un enseignant évoquant "une attitude native agressive" permet de résumer "l'agitation" des enfants d'origine étrangère. Toutefois, la violence est limitée ; elle n'est le fait que d'une minorité, une corrélation n'est pas une cause et d'autres résultats viennent contrarier toute interprétation simpliste et xénophobe. Ainsi, une école élémentaire très "polyethnique" des quartiers Nord de Marseille obtient des résultats de "climat scolaire" meilleurs que ceux de la totalité des autres écoles urbaines, même très favorisées, grâce à une exceptionnelle image des adultes qui y travaillent et une profonde implication dans le quartier avec les parents. Ces effets "établissement" permettent de garder espoir, de rechercher des pistes d'amélioration et empêchent théoriquement de suivre la fausse évidence de la relation causale entre "extranéité" et délinquance.

Le racket est aussi un bon paramètre d'analyse de cette reconstruction de groupe "ethnique". Une enquête de victimisation a permis de définir le racket comme un jeu de domination et de soumission. Le "racket-frime" est utilisation et reconstruction d'une identité ethnique précise à l'intérieur des collèges. Cette ethnicisation est multiple : ici ce sont les Arabes, là les Blacks, ici les Espagnols ou les Français, et ailleurs les Gitans.

Sébastien Roché précise que "le modèle intégratif français implique que les autres deviennent comme nous pour pouvoir les intégrer", c'est à dire leur faire intégrer notre civilisation des mœurs. Cette conception de l'intégration est évidemment plus présente encore qu'ailleurs dans l'école, institution de normalisation qui a d'abord permis l'assimilation des régions centrifuges dans le creuset national.

¹³ Seul critère recevable, l'existence de fichiers "ethniques" étant d'ailleurs interdite en principe depuis la fin de l'Etat vichyste. Cela dit, sauf exception, le taux d'élèves de nationalité étrangère et le taux d'élèves issus de l'immigration sont en corrélation.

L'école a ceci de particulier qu'elle a le monopole du contact entre d'une part la population indigène et les résidents en promesse d'intégration. En effet, depuis la fin du service national, les différentes obligations se sont diluées. Encore convient-il de préciser que même l'armée avait souvent démissionné dans bien des cas par le passé. Les jeunes déviants, majoritairement d'origine étrangère, étaient soit dispensés lors de la visite médicale préalable au service, soit réformés postérieurement notamment pour des raisons psychiatriques.

Ainsi, les causes des difficultés du système scolaire sont révélatrices de ses propres faiblesses et du défaut de réponses appropriées en temps voulu. La politique de l'autruche, pour maintenir la renommée de l'établissement, a été coupable et l'Etat n'a pas eu le courage de dire que l'école ne peut pas faire office de centre d'accueil de délinquants, ni de centre d'éducation surveillée ou de centre de rééducation. A présent, les chefs d'établissements ne peuvent plus assurer la sécurité des personnes et des biens dès lors qu'on leur impose la scolarisation d'individus dangereux.

En fait, de toutes parts, l'affaiblissement généralisé du modèle français d'intégration républicaine est en jeu. La République n'offre plus à toute la population l'espoir d'une société égalitaire, plus libre et plus fraternelle ; elle n'est plus en phase avec ses promesses. En conclusion, l'une des sources de la violence et de la délinquance est à rechercher dans cette disjonction entre l'idéal républicain et la réalité.

III - REPONSES ET PROSPECTIVE

31 - La dimension politique, religieuse et médiatique

3.11 - L'instrumentalisation politique de la peur de l'immigration

A la différence des partis, des syndicats capables de déployer une pensée cohérente, les violences urbaines se développent en dehors de tout programme de revendication et le plus souvent sans leader ou médiateur. Les jeunes des cités semblent refuser toute forme de représentation et se méfient d'une instrumentalisation des élus. Toutefois, le front national a su surfer sur le sentiment de peur¹⁴ et de lassitude face à l'inaction des pouvoirs publics.

¹⁴ Selon Didier Bigo, "L'immigration ne devient donc pas brusquement un problème de sécurité avec l'apparition de la crise économique, elle devient une question de sécurité quand elle est construite comme telle par les professionnels de la gestion de la menace, et que les formes particulières de savoirs institutionnels convergent pour donner " un " sens au référent migration en structurant un réseau de significations à résonance sécuritaire permettant à certaines pratiques d'exception de devenir aux yeux de la population des solutions à un problème donné".

A titre d'exemple, de nombreux chauffeurs de bus victimes d'agressions souhaitent une remise en ordre rapide. "Au fond, je comprends ceux qui votent pour le front national", dit l'un d'eux : "ils ne sont pas racistes, mais veulent faire entendre leur mécontentement. Ils espèrent le changement." Il est vrai que la violence dans les transports perturbe quotidiennement le service normal, les machinistes se sentent impuissants face à la banalisation des injures ou des dégradations qui n'épargnent aucune ligne. Tous éprouvent le sentiment que le travail de service public n'est plus respecté ; la plupart ferme les yeux et ne réclame plus de titres de transport sur certaines lignes. Les jeunes perçoivent d'ailleurs le bus comme leur appartenant puisqu'il roule sur leur territoire.

Le directeur du centre commercial de la Part Dieu invoque aussi son impuissance face aux groupes de jeunes venus fêter la fin du ramadan. "On ne sait pas comment intervenir sans se faire taxer de racisme. On ne peut même pas contrôler les cartes d'identité". Leur présence en nombre déstabilise la population qui se sent dépossédée de sa ville. Ainsi, en votant pour l'extrême droite, d'aucuns ont le sentiment de se protéger, de pouvoir à terme reprendre possession de leur environnement, de se faire entendre.

Par ailleurs, la réaction des 14 membres de l'Union européenne à l'entrée du parti de Jörg Haider dans la coalition gouvernementale à Vienne témoigne de la peur d'une résurgence des vieux démons, comme si le monstre n'était pas complètement mort. Cet épisode révèle une fragilité psychologique de l'Europe. Dans ce climat, cette Europe court un double risque : d'une part celui de pousser trop loin l'autocensure hors des chemins étroits du "politiquement correct" en interdisant par exemple tout débat sur des questions sensibles comme l'immigration et d'autre part celui de provoquer une réaction nationaliste.

Toutefois, la peur des banlieues ne porte plus sur la crainte d'une dérive politique. Aujourd'hui, avec l'éclatement du front national, qui n'est plus en mesure de peser significativement au niveau national (accessoirement au niveau local), certains hommes politiques osent proposer des méthodes (éloignement des meneurs) auparavant "politiquement incorrectes" en période électorale. La France sort peu à peu d'une vision stéréotypée des partis politiques avec une droite libérale et sécuritaire et une gauche sociale. Néanmoins, le problème n'est pas traité dans sa globalité et les décideurs s'en tiennent à la politique de l'immédiateté alors que l'efficacité oblige à s'inscrire dans la durée. Le verdict des urnes, le dictat des médias conduisent à prendre des mesures (souvent hélas démagogiques) visibles à court terme.

Cependant, le Front national n'a pas le monopole de l'instrumentalisation de l'immigration. Ainsi, lors du procès d'un camionneur¹⁵ ayant tué un maghrébin, les agissements de SOS-racisme furent mis en évidence. En effet, cette association avait utilisé ce drame pour mener une provocation supplémentaire en accusant le meurtrier d'avoir agi pour des raisons racistes. Un émissaire de l'association venu de Paris avait demandé à des résidents du quartier de remplir des attestations accusatoires totalement éloignées de la réalité. SOS-Racisme a soufflé sur les braises. Certes, le racisme et l'antisémitisme existent en France ; cependant, ils n'en ont pas moins atteint leur niveau le plus bas depuis que les immigrants sont entrés dans la société française. Il n'empêche que les professionnels de la lutte contre le racisme ont réussi à créer une image artificielle d'une France profondément raciste.

Outre la dimension politique, l'impact d'un islam conquérant dans les quartiers majoritairement peuplés de population originaires de l'immigration n'est pas à nier.

3.12 - L'islam

Partout, l'emprise de l'islam, souvent confondu avec ses dérives extrémistes, intégristes est redoutée. L'établissement d'un communautarisme qui saperait les fondements de l'édifice républicain est dénoncé. Cependant, c'est bien par le biais religieux que s'exprime de la manière la plus large et la plus transversale la revendication communautaire. La progression de l'islam dans les banlieues n'est pas la simple conséquence d'un grand nombre d'immigrés originaires des pays musulmans. On assiste depuis une vingtaine d'années, à un net développement de "la demande d'islam" qui se traduit par la multiplication des associations islamiques et des salles de prière. Celle-ci est concomitante de la sédentarisation des immigrants venus du Maghreb, d'Afrique noire, de Turquie et d'autres pays asiatiques. C'est surtout sur les lieux de travail et dans les foyers de travailleurs immigrants que la revendication de conditions favorables à la pratique religieuse a commencé à être posée au cours de conflits sociaux à la fin des années soixante-dix. Sous le septennat giscardien, les autorités ont commencé à envisager la pratique religieuse comme un facteur de paix sociale et ont favorisé la création de lieux de culte. Plus tard, le prosélytisme d'associations s'est révélé efficace en direction d'un public peu socialisé dans la religion (jeunes de deuxième génération). Mais cette emprise tient avant tout au sentiment de discrimination éprouvé par les jeunes issus de l'immigration et à l'échec des tentatives de constitution d'un mouvement social qui exprime leurs aspirations.

¹⁵ La victime était en train de voler de nuit le véhicule du tireur-meurtrier.

La recherche d'une identité par le détour du religieux apparaît comme une démarche collective dans beaucoup de quartiers de grands ensembles. Pour une partie des plus déshérités, l'islam offre un refuge et une compensation aux déchirements de l'immigration et à l'humiliation ressentie en France. Autour des pratiques proprement culturelles, de nombreuses activités sont prises en charge dans un contexte religieux : aide aux devoirs, apprentissage de la langue arabe à partir de Coran, encadrement des loisirs, aides aux démarches pour rechercher un emploi ou une formation. Cette utilisation de l'islam peut aussi prendre une forme plus inquiétante avec l'organisation de collectes afin de financer les actions du FIS en Algérie. Entre des prédispositions et le passage à l'acte vient s'immiscer le rôle propre des réseaux islamistes de recrutement et de mise en condition, réseaux animés par des mobiles et des intérêts extérieurs à la scène française. Un séjour en Afghanistan ou en Bosnie donne un contenu radical au djihad contre l'Occident. Ce parcours reste cependant le fait d'individus isolés comme le terroriste Khaled Kelkal. Ainsi, l'exaspération et le désarroi qui ont gagné une frange de la jeunesse issue de l'immigration sont porteurs de dérives individuelles. En outre, la méconnaissance de l'islam par la population française conduit à l'amalgame ou, au mieux à l'extrême simplification d'une réalité diverse et très éclatée.

La France touchée par le terrorisme demeure extrêmement préoccupée des dérives extrémistes. La vivacité des réactions à l'affaire du voile islamique révèle ainsi la profondeur de la perturbation introduite par l'essor et la visibilité croissante de l'islam. Cet épisode du voile islamique a d'ailleurs fait l'objet d'une large médiatisation.

3.13 - L'écho médiatique de la délinquance des étrangers

Les médias ont souvent contribué à donner un effet amplificateur à certains événements. Surtout, la rumeur est très importante ; elle est nourrie par une "diarrhée médiatique" qui ne correspond pas à la réalité. Ils influencent les perceptions et les situations. La "surmédiatisation" excessive de certains événements encourage les jeunes en perte de repère à se comporter comme à la télévision, en hordes sauvages. Ainsi, chaque fin d'année à Strasbourg, les jeunes ont une idée claire de la hiérarchie des médias. Une véritable émulation règne entre bandes pour passer devant les caméras et battre le record du nombre des véhicules incendiés.

Par ailleurs, certains reprochent aux médias de citer les auteurs de délits s'ils s'appellent Durand, mais de s'en dispenser s'ils sont d'origine étrangère. De la même façon, la violence à l'école émane, dans une forte proportion, d'élèves d'origine maghrébine ou africaine.

Néanmoins, les médias la décrivent comme le reflet d'une crise de l'éducation qui s'est étendue à la France toute entière. Or, cette généralisation est abusive car, neuf fois sur dix, les débordements actuels ont lieu dans les zones dites à problèmes.

Dans les médias, la pensée "politiquement correcte" impose souvent d'être indulgent envers les délits commis par les immigrés, mais, en revanche, à exagérer démesurément le racisme de la société française. Dès lors qu'une victime est de couleur, le crime est qualifié neuf fois sur dix de raciste, avant même toute enquête. Toutefois, comme cela a pu être vérifié à Vauvert, si la preuve du contraire est donnée, le silence ou l'extrême discrétion sont de rigueur dans les médias. Enfin, le terme "violences urbaines" n'est aujourd'hui qu'une dénomination plus commode et consensuelle qui prend le relais d'expressions politiquement incorrectes comme la "délinquance immigrée".

Face aux délinquants et avant même le début de toute enquête, des médias et des associations humanitaires dénoncent la police et disculpent les fraudeurs, façon de dire que les policiers constituent un danger autrement plus grave que les clandestins. Chaque fois qu'un immigré est mis en cause où qu'un gouvernement veut contrôler les clandestins économiques et les faux réfugiés politiques, l'attitude consiste à hurler au crime contre l'humanité ou à dénoncer une politique des charters. Ainsi, il était quasiment inéluctable que les 908 Kurdes arrivés à bord de l'East Sea à Saint-Raphaël ne pourraient pas faire l'objet d'une reconduite vers leur pays d'origine en dépit des premières déclarations politiques. Personne aujourd'hui n'ose s'exprimer pour mettre en garde les pouvoirs publics suite au précédent consistant un véritable appel d'air pour des populations à la recherche d'un eldorado occidental et des trafiquants en mal d'argent.

32 - La réponse sécuritaire

3.21 - Les forces de l'ordre

Dans les quartiers à forte population d'origine étrangère, la police n'est plus un service public ordinaire mais une "troupe d'occupation" en territoire colonial. Certains responsables des brigades anti-criminalité (BAC) emploient d'ailleurs le terme de reconquête du territoire. Le vocabulaire est militaire, l'état-major sent qu'il a une guerre à mener sans la moindre tolérance contre les délinquants. En effet, la moindre interpellation peut déclencher une émeute dans ces territoires "d'incertitude". Les policiers sont confrontés chaque jour davantage à l'inefficacité de leurs modes d'action traditionnels face à une délinquance souvent gratuite. De surcroît,

lorsque les auteurs sont appréhendés, ils ne sont pas généralement poursuivis pour leur jeune âge ce qui développe chez eux et dans l'ensemble de la population un exaspérant sentiment d'impunité. Surtout, les citoyens n'osent plus réagir par eux-mêmes. Il n'y a plus de solidarité, de surveillance d'entraide réciproque entre voisins. Il est devenu hors de question de s'interposer au risque de "prendre un coup de couteau".

Ainsi, les relations avec la police jouent un rôle central dans le déclenchement des émeutes¹⁶. On retrouve cette violence imprévisible et autodestructrice, ce mélange de violence et de délinquance, cette difficulté à construire une protestation organisée. En outre, l'opinion souhaite le retour à l'ordre mais, dans l'espace public, ne supporte pas l'usage ostentatoire de la force pour le faire, ce qui relève de l'angélisme.

Dans ces quartiers, faute d'avoir mené une répression préventive, la police devrait à présent agir avec force et violence si le gouvernement lui demandait de rétablir l'ordre républicain. D'ailleurs, la police nationale voit sa légitimité et son monopole remis en cause notamment par d'autres polices, publiques ou privées. En fait, la crise de l'institution policière est indissociable de la montée des violences urbaines. Les policiers sont réticents à engager des actions de prévention car ces dernières présentent l'inconvénient majeur de ne pouvoir être évaluées et quantifiées à l'aide d'indicateurs chiffrés qui aujourd'hui régissent toute organisation.

Par ailleurs, même si les statistiques sont souvent contestables, si les infractions contre les personnes sont en augmentation partout et si les violences s'étendent sur tout le territoire, force est de constater que 80% des faits délictueux sont plus particulièrement concentrés dans vingt-cinq départements (hors Paris et petite couronne) et 25% dans la région Ile-de-France qui elle-même regroupe 25% de la population française (cf. annexe). A cet égard, il peut être vérifié que les départements les plus criminogènes recourent les secteurs géographiques où se concentrent les immigrants. Toutefois, si la superposition des deux cartes est possible, toute déduction hâtive est à proscrire. Partant du constat d'une incohérence entre les lieux où sont commis les faits délictueux et le positionnement des forces de l'ordre, une meilleure réorganisation territoriale a été proposée. A la géopolitique de la délinquance doit répondre une stratégie du positionnement des policiers et gendarmes qui sont globalement en nombre suffisant dans notre pays comparés avec les ratios connus dans l'Union européenne.

¹⁶ Dans une ZUP de 28 000 habitants, comme le Val -Fourré, les 11 000 jeunes sont presque tous des émeutiers potentiels. Presque tous considèrent les policiers comme des intrus sur leur territoire.

Aussi, le rapport "Carratz-Hyest"¹⁷, du nom des deux parlementaires chargés de proposer une répartition optimale des effectifs de la police et de la gendarmerie pour une meilleure sécurité (avril 1998) préconisait de redéployer environ 3000 policiers et 1500 gendarmes au profit des zones sensibles. Ce redéploiement n'a pas eu lieu mais dès 1999, des forces mobiles (compagnies républicaines de sécurité et escadrons de gendarmerie mobile) ont été employées pour des périodes de quatre mois (fidélisation) dans les quartiers sensibles pour lutter contre la délinquance notamment des populations issues de l'immigration.

Pour certains policiers, le discours d'excuse des médias à l'égard du "pauvre jeune" ne dénonce pas le "sadisme barbare" de ces groupes, les viols des jeunes filles dans les caves, la loi du silence, l'accaparement, le refus de l'effort, l'anomie des multirécidivistes. Des quartiers se transforment véritables zones de non-droit¹⁸ et la police n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des personnes et des biens. En ces lieux, le vol est de moins en moins considéré comme un délit, comme une activité répréhensible. Celui qui enfreint la loi n'est pas conscient de s'exposer à des poursuites. Dans ce contexte, si un voleur de moto ou de voiture, poursuivi par la police, est arrêté ou s'il est victime d'un accident et se tue, il ne peut être qu'innocent. Aux yeux de ses copains et de grandes organisations humanitaires, le coupable, c'est la police, voire le racisme policier pour peu que le voleur soit d'origine maghrébine ou africaine. Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour entrer dans la spirale de la non-reconnaissance mutuelle : les policiers se sentent méprisés par ceux qu'ils méprisent ou ont peur de ceux à qui ils font peur ! Ils dénoncent surtout l'absence de soutien dont ils pâtissent.

Par ailleurs, la police chargée d'intervenir pour ramener le calme semble être encore éprouvée par le syndrome Malik Oussekiné¹⁹ : dans ces conditions, mieux valent des voitures brûlées que l'assurance remboursera ou des bâtiments vandalisés qu'une molestation un peu trop forte d'un jeune pris en flagrant délit qui serait envoyé à l'hôpital ou à la morgue. L'indemnisation financièrement des victimes interviendra, les assurances sont là pour cela ! Souvent, les administrations ne peuvent faire autrement que de laisser le secteur marchand de la sécurité prendre la surveillance et la solidarité en main.

¹⁷ Monsieur Roland CARRAZ : ancien ministre, député de Côte d'Or.

Monsieur Jean-Jacques HYEST : sénateur de Seine et Marne.

¹⁸ Zone de non-droit ou zones grises : les zones grises sont des secteurs géographiques sur lesquels la police n'exerce pas un contrôle effectif. A l'origine de cette appellation, on retrouve les zones non couvertes par les radars qui sont tout naturellement nommées "zones grises" par les contrôleurs aériens.

¹⁹ Malik Oussekiné est décédé lors d'une manifestation.

Enfin, la police n'a pas l'autorisation de tenir des statistiques²⁰ sur la délinquance des populations fragilisées du fait de l'immigration contrairement aux pratiques généralisées dans les pays anglo-saxons. Aucune étude scientifique n'est donc disponible de peur de donner des arguments aux racistes de tous bords. Cette problématique est commune avec le monde judiciaire et surtout carcéral.

3.22 - Justice

L'étude du fonctionnement de la justice et de l'univers carcéral donne un éclairage partiel sur la délinquance des populations originaires de l'immigration. Pour certains, l'Etat carcéral se substitue à l'Etat providence²¹. En outre, la judiciarisation de la délinquance des mineurs témoigne surtout d'un échec : la faillite bien réelle de la prévention et de l'insertion. Ainsi, l'inflation des mesures prises au cours des trente dernières années dénote les échecs successifs enregistrés. La réponse sécuritaire s'est notamment traduite par la forte augmentation de la population pénitentiaire, concomitante à l'entrée dans l'ère du chômage de masse et à la flexibilité de l'emploi. Entre 1983 et 1995, les effectifs emprisonnés passent de 39 000 à 53 000 en France malgré le recours périodique aux grâces collectives et à la banalisation des vagues de libérations anticipées. Les étrangers et assimilés²² consignés dans les maisons d'arrêt et de peine sont souvent dans des pavillons répartis d'après l'origine "ethnonationale"²³. Les pénitenciers débordent partout de pensionnaires mais, surtout, les étrangers, les immigrants non-continentaux dits de la "seconde génération" et les personnes de couleur, dont on sait qu'elles figurent parmi les catégories les plus vulnérables, sont massivement sur-représentées au sein de la population carcérale. La part des étrangers dans la population détenue est passée de 16% en 1975 à 29% vingt ans plus tard (alors que ceux-ci ne pèsent que 6% dans la population du pays). Ainsi, les deux tiers des quelques 15 000 prisonniers étrangers officiellement recensés en 1995 étaient originaires d'Afrique du Nord (53%) ou d'Afrique noire (16%). Ces chiffres ne tiennent pas compte de la forte proportion des nationaux perçus et traités comme des étrangers par l'appareil policier et judiciaire, tels les jeunes issus de l'immigration maghrébine ou venus des possessions françaises d'Outre-mer. A cet égard, il peut aisément être mis en exergue que la justice recourt plus volontiers à l'emprisonnement ferme lorsque le condamné ne possède pas la nationalité française. Le sursis et la dispense de peine sont pratiquement monopolisés par les Nationaux. Le

²⁰ Géopolitique de la délinquance (cartographie réalisée au Canada).

²¹ Loïc Wacquant, *De l'Etat social à l'Etat pénal*, 1998.

²² 70% des jeunes immigrés sont nés en France, ils font partie du décor français.

²³ A la Santé, quatre quartiers disjoints et hostiles sont constitués : "blancs, africains, arabes et reste du monde".

démographe Pierre Tournier a montré que la probabilité d'être condamné²⁴ à la prison est 1,8 à 2,4 fois plus élevée pour un étranger que pour un Français. Ensuite, le nombre des étrangers mis en cause pour immigration clandestine a progressé de façon exponentielle de 7 000 en 1976 à 44 000 en 1993. En fait, l'augmentation du poids des étrangers dans les effectifs pénitentiaires provient majoritairement du triplement des incarcérations dues aux infractions à la police des étrangers.

Ce descriptif appelle toutefois à une certaine prudence car l'amalgame entre immigration, criminalité et illégalité peut aisément être effectué. En effet, l'étranger (non-européen) peut se transformer en un "ennemi commode" à la fois symbole et cible de toutes les anxiétés sociales.

33 - Et l'avenir

3.31 - Des raisons d'espérer

Si la sur-délinquance des personnes originaires de l'immigration existe, la situation n'est pas aussi alarmante qu'on ne le croit. "Tous les jeunes ne sont pas délinquants, il faut arrêter de mettre tout le monde dans le même sac" avancent certains éducateurs.

En outre, les dispositifs de prévention ont été développés. Cependant, les centres socioculturels relèvent souvent de fonctionnaires dont la disponibilité²⁵ est souvent mise en question. Par exemple, les locaux ouvrent à 9 heures du matin, ce qui n'intéresse que peu d'usagers, et ferment tôt dans la journée en raison des conventions collectives.

L'augmentation de la délinquance ne concerne pas uniquement les immigrés et correspond plus à une évolution sociétale comme il est possible de le constater dans la France rurale avec la progression des violences enregistrées par les brigades de gendarmerie. A cet égard, le discours de la résignation constate que la violence est universelle, dans la nature de l'homme et que l'on doit s'accommoder de cette fatalité. Désormais, elle est partout, en milieu scolaire, dans les transports publics, dans les centres commerciaux, les institutions, les campagnes et elle s'exporte au-delà des quartiers sensibles. Il s'agit d'un phénomène de société à dominante urbaine contemporaine lié à la drogue, à l'excessive consommation de violence à la télévision et dans les jeux vidéos, à la logique de gagnants imposée par les lois du marché.

²⁴ Les étrangers sont soumis à un contrôle plus étroit et à une répression renforcée. Différentes études ont montré que les peines qui leur sont infligées sont plus lourdes et qu'ils sont plus souvent placés en détention provisoire (90% des étrangers incarcérés contre 75% des Français).

L'explosion de la vie associative, à tendance intégrationniste, l'accès timide mais progressif des étrangers sédentarisés à la vie politique²⁶, leur entrée dans la consommation et la vie culturelle, ou encore des phénomènes comme les collectifs "sans papiers", témoignent de ces nouvelles formes de citoyenneté et de l'aspiration à d'autres valeurs civiques. Le droit de vote et l'éligibilité locale des étrangers, mis en œuvre en Europe du Nord depuis la fin des années 70, s'inscrivent à nouveau dans l'agenda politique en France.

Enfin, la politique de la ville qui n'a jamais eu autant de moyens et le développement du partenariat entre les différents intervenants démontrent qu'un nouveau seuil a été franchi pour mieux tenir compte des populations fragilisées par le défi de l'intégration.

3.32 - Ce que sera demain

En ce début de XXI^{ème} siècle, la force d'attraction économique et les infrastructures des mégalo-poles des pays occidentaux notamment, draineront un maximum de candidats à une vie apparemment plus facile. Ainsi, la France fait figure aujourd'hui de grand territoire clairsemé. Il est admis que plus de 100 000 étrangers entrent régulièrement en France chaque année et que le nombre des sans-papiers²⁷ demeure très important. Le mythe de l'immigration zéro a vécu et il est illusoire de croire que l'on peut contrôler les flux internationaux. A présent, en dépit de l'harmonisation des législations au niveau européen, les Etats de l'espace "Schengen" ne contrôlent plus les flux migratoires. Il est donc nécessaire de bien cerner que l'essentiel de l'immigration n'est pas derrière nous mais bien devant nous. La conciliation de tous ses aspects, sécurité, économie, développement du pays de départ sera donc une nécessité. De plus, la pénurie de main d'œuvre à venir conduira à un besoin d'immigrants dont les répercussions à terme dans différents domaines ne sont même pas envisagées.

Au sommet de Tampere (Finlande), en 1999, les pays de l'Union européenne ont donc abandonné l'immigration zéro comme objectif prioritaire. En effet, un rapport des Nations

²⁵ Pendant les vacances de Noël, moins des deux tiers des équipements sont ouverts.

²⁶ Liste des Motivé-e-s à Toulouse.

²⁷ Parmi les facteurs d'immigration, les conditions de vie dans les régions de départ (pression démographique et chômage) comptent relativement moins que celles offertes ou supposées dans les pays d'accueil. Beaucoup d'entrées relèvent en effet de principes inspirés des droits de l'homme (droit de vivre en famille, droit d'asile), d'objectifs culturels (circulation des élites) ou économiques (pénuries de main-d'œuvre). Partout, les contrôles sont devenus de plus en plus dissuasifs et répressifs, mais partout ils sont transgressés par des millions de clandestins dont la mobilité est parfois devenue un mode de vie (migrations pendulaires, saisonnières, temporaires).

unies²⁸ avance que, compte tenu de la croissance de la population âgée et des faibles taux de natalité, ces pays auraient besoin de 159 millions d'immigrants à l'horizon 2025 pour maintenir un ratio équilibré de retraités par rapport à la population active.

A l'heure des accords de libre échange (accords de Barcelone de 1995 entre pays méditerranéens), d'aucuns pensaient que le co-développement et les pôles de réinsertion pourraient constituer une solution alternative aux migrations. Or, l'expérience a prouvé que, au moins à court terme, migration et développement allaient de pair.

Même en coordonnant leurs efforts et en harmonisant les politiques, les pays européens ne sont pas à même de contrer cet adversaire imaginaire que devient l'immigré. Quelques chiffres sur le passage de frontières attestent de l'impossibilité de filtrer selon des critères objectifs et légaux, de déterminer les modalités de passage, de vérifier les motivations de ceux qui viennent (tourisme, circulation transfrontalière, court séjour pour des visites familiales, désir de trouver un travail, recherche d'une vie meilleure, exode à la suite de guerre, de famines, de persécutions politiques individuelles). Aux seules frontières françaises, on compte chaque année 291 millions d'entrées et de sorties du territoire. En fait, le contrôle aux frontières n'est plus réalisable techniquement.

La France va donc connaître une progression importante de l'immigration dans la première moitié du XXI^{ème} siècle et l'absence de politique active et performante en terme d'intégration fait craindre une montée des tensions ethniques et une progression de la délinquance. En effet, la chute de la fécondité²⁹ dans les pays du Maghreb notamment, aura uniquement des répercussions à terme, vers 2050.

²⁸ La politique immigration zéro des vingt-cinq dernières années n'est plus opérationnelle. Compte tenu du choc démographique en 2005, il ne sera pas absurde de constater une augmentation des flux migratoires. La division de la population des Nations unies affirme que l'Europe aurait besoin de centaines de millions d'immigrants pour les cinquante années à venir, dont 23 pour la France. Combattue pour des raisons politiques, l'immigration serait-elle défendue pour des raisons économiques ? En fait, la question n'est plus tabou.

²⁹ En Tunisie, la fécondité vient d'atteindre le seuil fatidique de 2,2 enfants par femme en 1998. L'Algérie et le Maroc suivent de près : leur fécondité était déjà descendue à 3,1 enfants par femme en 1996. La baisse de la fécondité a été beaucoup plus rapide que dans les pays développés. En effet, au début des années soixante, la fécondité était encore très forte en Afrique du Nord (7 enfants par femmes et même 8,1 en Algérie au début des années soixante-dix). Ainsi, le Maghreb n'a mis que 25 ans pour parcourir le même chemin que la France en deux siècles ! La Tunisie et le Maroc se sont engagés dans une politique de limitation des naissances dès le milieu des années soixante. Au contraire, l'Algérie s'y est catégoriquement refusée au motif que "la meilleure pilule, c'est le développement", slogan qu'elle défendit lors de la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974, avant de faire volte-face, à la fin des années soixante-dix, la croissance de la population lui apparaissant désormais comme "le principal frein au développement."

L'évolution de l'âge du mariage des femmes joue aussi un rôle primordial dans la chute de la fécondité. Ainsi, c'est seulement dans les années les plus récentes que la contraception est devenue le principal moteur de la baisse de la fécondité. En Algérie, les femmes restent aujourd'hui en moyenne célibataires neuf ans de plus

CONCLUSION

Après la fin de l'intégration par le travail, l'unité nationale moderne s'est construite par l'école publique, le service militaire et les valeurs de laïcité et de liberté. La crise de ces piliers a fragilisé le processus sans le rompre. Dans cet environnement, la délinquance des étrangers, ou assimilés, reflète les difficultés rencontrées. A la crispation des nationaux répond l'absence d'effort des immigrants. Les causes de la situation actuelle sont donc multiples et, quelle que soit l'approche envisagée, il importe d'être nuancé et prudent car la complexité du phénomène l'impose. Surtout le sujet doit être abordé hors de toute polémique car depuis quelques années le débat sur l'immigration fait l'objet d'un véritable interdit. Cette réaction est tout à fait étonnante car la France est depuis plusieurs décennies un grand pays d'immigration, capable de "fabriquer" des Français à partir des peuples les plus variés.

Les besoins de main d'œuvre que la France va connaître dans les prochaines années impliquent l'application d'une dynamique active d'intégration qui doit s'inscrire dans la vie associative, syndicale et politique. Elle suppose un exercice de la citoyenneté et une identification nationale dépassant le seul cadre "footballistique". En effet, la sur-délinquance des étrangers est de nature à baisser si l'intégration, c'est à dire, la combinaison de trois processus est effective : insertion économique, assimilation culturelle et participation à la vie civile. L'immigration a été la chance de la France dans son passé. Elle doit aussi être celle de son avenir.

qu'il y a trente ans (18,3 ans en 1966 - 27,6 ans en 1998). Enfin, l'instruction fait naître de nouvelles aspirations et ouvre la voie à leur réalisation. Le mariage et la procréation ne sont plus les seules voies de réalisation féminine sans évoquer les difficultés grandissantes à trouver un emploi, un logement.

Il apparaît donc que le développement de la contraception, de l'avortement conduiront les populations maghrébines, à l'instar de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée, vers des fécondités nettement inférieures à deux enfants par femme. Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges (en Algérie, 10% de la population totale est comprise dans une tranche d'âge 0-4 ans, contre 20% en 1966) est aujourd'hui clairement visible et les répercussions, à terme, sur l'immigration et les tensions sociales internes interviendront à échéance. Cependant, ce n'est pas parce que la fécondité est arrivée au seuil du remplacement que la croissance s'arrête aussitôt. Les générations les plus nombreuses ont aujourd'hui entre 5 et 20 ans. Ainsi, on peut s'attendre à une augmentation de 40% de la population algérienne d'ici 2050.

Bibliographie

OUVRAGES

FRANZ VAN DER MOTTE, L'immigration, un avenir pour la France, L'Harmattan, 1997.

SEBASTIEN ROCHE, JEAN-LOUIS SCHLEGEL, la société d'hospitalité, SEUIL 2000.

JEAN-PAUL GOUREVITCH, La France africaine ; islam, intégration, insécurité : infos et intox, Le Pré aux Clercs, 2000.

PIERRE TOURNIER ET PHILIPPE ROBERT, Etrangers et délinquances : les chiffres du débat ; L'Harmattan, 1995.

CHRISTIAN JELEN, La France éclatée, Paris, 1995.

CHRISTOPHE SOULLEZ, Les violences urbaines, Editions Milan, 1999.

HENRI REZ, La peur des banlieues, La bibliothèque de citoyen, Presses de sciences-Po, 1996.

PHILIPPE BATAILLE, Comprendre et connaître les discriminations : éléments pour un diagnostic.

François Dubet et Didier Lapeyronnie, LES QUARTIERS D'EXIL, PARIS, 1995.

ARTICLES

ANDRE LEBON, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La documentation française, Rapport : Immigration et présence étrangère en France, 1997/1998

PATRICK SIMON, Les discriminations ethniques dans la société française, Etudes et Recherches IHESI.

EDWIGE RUDE-ANTOINE, Les vecteurs de l'autorité et la famille d'origine maghrébine, rapport de recherche, IHESI, 1999.

DANIELE DAUBRESSE, commissaire principal, Les liens entre l'autorité et l'immigration, La tribune des commissaires.

Les vecteurs de l'autorité et leurs transformations dans les populations immigrées ou issues de l'immigration, Département des Actions Internationales, IHESI, 1999.

Les adolescents dits maghrébins de deuxième génération en France, rapport de psychiatrie, 1988.

LOÏC WACQUANT, Des ennemis commodes, étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe.

COMMISSION EUROPEENNE, Délit d'immigration, Sciences sociales, 1997.

IMMIGRATION ET DELINQUANCE EN FRANCE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
PREAMBULE.....	4
I - L'ENVIRONNEMENT HISTORIQUE ET SOCIETAL	5
11 - LE CONTEXTE HISTORIQUE.....	5
1.11 - Les notions générales.....	5
1.12 - Les grandes étapes de l'évolution	6
12 - LA REPRESENTATION DE L'ETRANGER	7
1.21 - La perception de l'étranger	7
1.22 - La perception du "non-national".....	8
13 - L'ECHEC DES POLITIQUES OU LES RECUADES DE LA REPUBLIQUE.....	10
1.31 - Les hésitations	10
1.32 - Des tergiversations du Conseil d'Etat à l'inapplication des lois.....	12
II - L'EXPRESSION D'UN MALAISE ET D'UN MAL-ETRE.....	14
21 - LES TERRITOIRES D'EXCLUSION	14
2.11 - Ségrégation et concentration spatiale des étrangers	14
2.12 - Vers une communautarisation	15
22 - DES REGULATIONS SOCIALES EN PANNE	15
2.21 - L'essoufflement des anciens modes d'intégration.....	15
2.22 - L'emploi.....	16
2.23 - La crise familiale	17
23 - DE LA DELINQUANCE JUVENILE AUX EMEUTES	20
2.31 - La progression de la délinquance juvénile	20
2.32 - La délinquance de masse	21
24 - L'ECOLE, THEATRE D'UNE INTEGRATION EN PANNE.....	22
2.41 - L'école, d'hier à aujourd'hui.....	22
2.42 - Incivilités et déviance en milieu scolaire	24
III - REPONSES ET PROSPECTIVE	26
31 - LA DIMENSION POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MEDIATIQUE	26
3.11 - L'instrumentalisation politique de la peur de l'immigration.....	26
3.12 - L'islam.....	28
3.13 - L'écho médiatique de la délinquance des étrangers	29
32 - LA REPONSE SECURITAIRE	30
3.21 - Les forces de l'ordre.....	30
3.22 - Justice.....	33
33 - ET L'AVENIR	34
3.31 - Des raisons d'espérer	34
3.32 - Ce que sera demain.....	35
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38

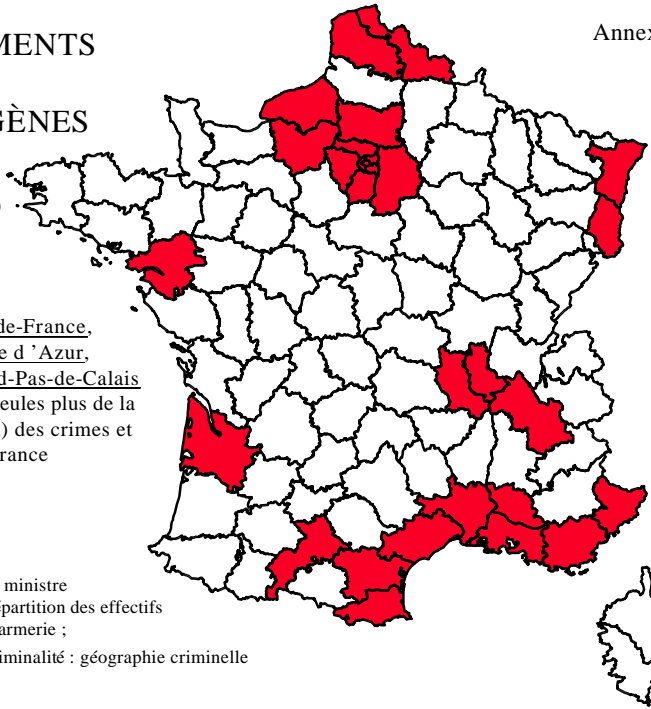
DÉPARTEMENTS LES PLUS CRIMINOGENES

(25 départements
hors Paris
et petite couronne)

Quatre régions, Ile-de-France,
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais
concentrent à elles seules plus de la
moitié (55% environ) des crimes et
délits constatés en France
métropolitaine.

Sources :

- Rapport au Premier ministre
sur une meilleure répartition des effectifs
de police et de gendarmerie ;
- Statistiques de la criminalité : géographie criminelle



LE MONDE EN CHIFFRES

DES DONNEES POUR MIEUX APPREHENDER LES EVOLUTIONS PREVISIBLES

PAYS	POPULATION 1998	POPULATION 2030	ESPERANCE DE VIE	MORTALITE INFANTILE	AUTO	T
FRANCE	59	62	78	4,8	456	60
ALLEMAGNE	82	74	77	4,9	508	58
ITALIE	57	50	78	5,4	nd	48
ESPAGNE	39	36	78	5,4	385	50
ROYAUME- UNI	59	59	77	5,8	375	64
RUSSIE	146	129	67	16,5	120	42
POLOGNE	38	38	73	9,5	230	48
ALGERIE	29	48	70	35	nd	10
MAROC	27	41	77	49,5	nd	10
TURQUIE	63	88	69	38	64	N
CAMEROUN	14	26	54	76	nd	3
COTE D'IVOIRE	14	23	46	87	nd	7
MALI	10	23	50	116	nd	1
NIGERIA	120	252	53	76	nd	6

Population en 1998 : nombre d'habitants en millions.

Population en 2030 : nombre d'habitants estimé en millions.

Espérance de vie à la naissance en 1998.

Mortalité infantile : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances,

Auto : nombre d'automobiles pour 1 000 habitants en 1998.

TV : nombre de postes de télévision pour 1 000 habitants en 1998.

Données Ramses 2001

